

Constitution Assemblée générale constitutive Feuille de présence

<<Attention :

La feuille de présence n'est pas une obligation légale. Elle peut être remplacée, s'il y a peu de personnes, par l'énoncé sur le procès-verbal des personnes présentes ou représentées ; dans ce dernier cas, tous les présents devront signer le procès-verbal. Toujours revenir aux statuts pour vérifier le respect du quorum>>

<<Dénomination de l'association>>

<<Sigle>>

<<Adresse du siège>>

<<Code postal>> <<Ville>>

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU <<DATE>>

Personnes présentes

(Nom, prénoms et Adresse)

Mandataires

(Nom, prénoms et Adresse)

Signature

Nombre de personnes présentes : <<...>>.

Nombre de personnes représentées : <<...>>>>

La présente feuille de présence faisant apparaître que <<Nombre>> de personnes sont présentes <<ou représentées>> est certifiée exacte et sincère par <<Qualité du signataire>>.

Fait à <<Lieu>>,
le <<Date>>.

<<Nom et qualité du signataire>>